

du parti conservateur des fédéralistes aux États-Unis, qui affirmait qu'une dette publique est une bénédiction nationale, parce qu'elle met à la disposition des hommes d'affaires, des financiers, des banquiers une forme de placement sûr, d'autres affirment—et j'ai entendu l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) le répéter—qu'une dette nationale ne nuit pas au pays, parce que les Canadiens se doivent cette dette entre eux, et que l'argent qui est déboursé pour entretenir cette dette passe d'un gousset à un autre.

L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale devrait savoir que ces goussets n'appartiennent pas ordinairement aux mêmes contribuables.

Nous avons déjà demandé à l'honorable ministre des Finances de dire quels étaient les détenteurs des obligations du gouvernement, de nous fournir les noms et adresses des créanciers de l'État. Le gouvernement n'a pas été capable de donner une réponse, ou il n'a pas voulu le faire. S'il l'avait fait, nous aurions constaté que les personnes qui retirent, au Canada, des intérêts sur la dette publique, qui touchent quelque chose sur les 2 milliards ou presque que les Canadiens vont débourser en 1972, ne sont pas celles qui sont classifiées dans la catégorie des moins bien nantis. Au contraire, ceux qui touchent ces intérêts sont ceux qui jouissent des revenus considérables. Une grande partie de ces intérêts va tout simplement accroître les dividendes des banquiers.

Il est donc permis de conclure que les dettes publiques sont des mesures répressives et punitives, parce qu'elles punissent surtout les petits salariés, ceux qui jouissent de faibles revenus, et qui doivent consacrer environ 15 p. 100 de leur impôt au paiement de la dette nationale.

Il est donc temps de revenir à des conceptions financières plus saines, et à la présentation de budgets conformes aux réalités qu'ils doivent représenter.

Quelle est, en effet, la principale fonction d'un ministre des Finances? Actuellement, l'honorable ministre des Finances établit le budget de l'État, calcule les dépenses à effectuer et les taxes qu'il doit prélever pour faire face à ces dépenses. Si le public semble trop taxé, comme c'est le cas en ce qui a trait au Livre blanc, l'honorable ministre des Finances décide soit de couper les dépenses à certains postes, soit de faire de nouveaux emprunts, ce qui se traduit par une autre hausse de la dette publique.

A l'heure actuelle, les finances publiques en sont de recettes et de dépenses, et aboutissent chaque année à un équilibre ou à un endettement, ce qui veut dire qu'avec les années, comme je l'ai dit tout à l'heure, il en résulte une dette croissante pour les Canadiens.

Le ministre des Finances n'agit pas autrement. Son prédécesseur (M. Sharp) n'a pas agi autrement. Les ministres des Finances des gouvernements antérieurs ont fait la même chose, pas un seul n'agit autrement et pas un seul parti politique ne pense faire autrement, à l'exception du Ralliement créditiste. Nous sommes d'accord sur un point: l'honorable ministre des Finances doit présenter un budget faisant état des recettes et des dépenses, au cours de l'année, mais il y a plus que ce simple alignement de chiffres, sous la colonne «dépenses et recettes».

Un ministre des Finances, sous un gouvernement créditiste, présenterait également un bilan de l'actif et du passif du Canada, un compte reflétant l'enrichissement et un autre, l'appauvrissement du Canada.

A cette fin, un gouvernement créditiste établirait un office national de crédit qui aurait à inscrire dans la colonne de l'actif toute augmentation de richesses au Canada. Un pont érigé au Canada, par les Canadiens, constitue un enrichissement. Cet enrichissement doit figurer dans le compte de l'actif.

La construction d'une route, d'une voie maritime, d'un hôpital ou d'une école, tout nouveau service public offert à la population doit figurer à l'actif du pays.

A l'heure actuelle, je déifie le gouvernement et l'honorable ministre des Finances de m'indiquer où cela figure dans les budgets qu'il a présentés. Je le déifie de m'indiquer où figurent ces augmentations de l'actif du Canada, de ces richesses canadiennes nouvelles.

Dans le même ordre d'idées, il faudrait tenir compte des nouvelles usines construites au Canada, de l'augmentation de la population canadienne. On dit que le capital humain constitue notre plus grande richesse. Où cela figure-t-il dans les livres de l'État, à l'actif de notre pays? Nulle part.

De même, plus de 300,000 nouveaux diplômés vont entrer cette année sur le marché du travail. Il s'agit là d'un actif certain, il s'agit là d'un enrichissement, car ces nouveaux travailleurs, mieux éduqués que leurs aînés, vont mettre à contribution leurs énergies, leur intelligence et leurs connaissances pour une production accrue et de meilleure qualité. C'est là un actif très important pour notre pays.

Chaque année, le compte de l'actif devrait augmenter, mais rien de cela ne figure actuellement dans les documents budgétaires que présente chaque année le ministre des Finances actuel, ou qu'ont présentés les ministres des Finances des gouvernements antérieurs.

Par exemple, quel organisme veille à ce que le crédit financier reflète l'augmentation du crédit réel? Qui prévoit l'augmentation du crédit financier, face à l'augmentation des valeurs réelles? L'augmentation du crédit financier se fait au petit bonheur, à tâtons, à la fantaisie des banquiers, seuls créateurs du crédit au Canada, sous le régime financier actuel.

Si la production augmente, qui veille à l'augmentation du pouvoir d'achat? Quel organisme gouvernemental veille à l'augmentation du montant d'argent en circulation, en vue d'équilibrer l'augmentation de la production des Canadiens? La production accrue, grâce à de nouvelles usines, de nouveaux bras, de nouveaux cerveaux, le ministre des Finances ne s'en occupe pas. Aucun gouvernement, aucun parti politique, au pouvoir ou dans l'opposition, n'a jamais proposé que l'actif, que l'enrichissement du Canada profite à la population.

Tout est laissé, encore une fois, au petit bonheur. Les gouvernements, les ministres des Finances, ne se sont jamais préoccupés de contrôler le volume total de l'argent en circulation, d'après l'actif et le passif, d'après l'enrichissement annuel de la dépréciation et de la production. Les gouvernements laissent les industriels et les ministres des finances se débrouiller avec les banquiers, lorsque l'argent manque.

Ce sont les banques à charte, les intérêts privés, qui décrètent la hausse ou la baisse de la masse monétaire, compte tenu de la production. Ce sont les banquiers qui décrètent aussi qu'il faudra soutirer tout cet argent des goussets des consommateurs ou des contribuables, par des taxes ou des intérêts plus élevés.